Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 021-242100154-20261001-2026_115_MOD-DE

COVATI
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON

Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon – Covati
4 Allée Jean Moulin / BP 16 / 21120 IS-SUR-TILLE
☎ 03.80.95.32.41 / 🖷 03.80.95.15.67 / covati@covati.fr / www.covati.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2026-115

Séance du 1er octobre 2026
Date d'envoi de la convocation : 24/09/2026
Date d'affichage : 08/10/2026

Membre en exercice : 44

Quorum : 23

Présents : 38
dont suppléants : 4
Procurations : 4
Excusés : 9
Absents : 1
Votants : 42

L'an deux-mille-vingt-six, le premier octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Marcilly-sur-Tille, sous la présidence de M. Luc BAUDRY, Président.

Présents : MMES PREVITALI, POINSON, KAISER, SMET, STAIGER, TROUSSARD, BACHELARD, TARANCHON, POUPON, PITAULT
MM. REBEROL, BIANCONE, BAUDRY, TATIGNY, BOIRIN, STAIGER, BAUDRAS, DUPIN, DARPHIN, DEHEE, LHOMME, CONNAN, GOTTE, LAVEVRE, PEREIRA, LAMBOLEZ, BAILLEUL, MONOT, PAQUET, CHAMBERT, ROYER E., PERDERISET, BUNTZ, TISSERAND, FISCHER, BARD, ROYER O, GALZENATTI

Suppléants : MM. CHAMBERT, GALZENATTI, MMES PITAULT et BACHELARD.

Excusés : MMES SOLDATI, VAUTHRIN, FRESSE, COELHO
MM. MORTIER, BACHOTET, POMI, CHIGNARDET, UHL

Absents : M. PERNOT

Procurations : Mme FRESSE pouvoir à M. MONOT
Mme VAUTHRIN pouvoir à Mme KAISER
Mme SOLDATI pouvoir à M. DARPHIN
MM. MORTIER pouvoir à M. LHOMME

Secrétaire de séance : Christophe MONOT

Objet : TOURISME
Convention avec l'Union Commerciale concernant un dépôt vente de tickets à l'occasion de la fête de la Truffe et des Papilles.

Le Président rappelle au Conseil communautaire que la vente de produits non directement assimilables à des services touristiques comme des tickets à l'occasion d'un événement peut être organisée sous forme de dépôt-vente pour le compte d'un tiers.

Dans le cadre des animations proposées par l'union commerciale Par'Is à l'occasion de la Fête de la truffe et des papilles, organisée en octobre sur le territoire de la COVATI, et afin d'assurer une clarté pour les usagers, il a été convenu la mise en place d'un dispositif de dépôt-vente unique de tickets à l'Office de Tourisme.

Dans la mesure où cette vente s'inscrit dans le cadre de l'objet statutaire de l'Office de tourisme, elle ne génère pas de distorsion de concurrence aux dépens des acteurs privés.

En conséquence, il est proposé d'approuver une convention liant la COVATI et l'union commerciale Par'IS :

***VU** le Code général des collectivités territoriales ;*

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 021-242100154-20261001-2026_115_MOD-DE

VU *les statuts de la COVATI ;*

VU *les délibérations 2024-060 et 2025-097, portant sur la mise en place d'une convention avec l'Union Commerciale concernant un dépôt vente de tickets à l'occasion de la fête de la Truffe et des Papilles,*

VU *le projet de convention annexé ;*

CONSIDERANT *l'intérêt pour le territoire de soutenir cette manifestation et l'activité commerciale locale ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de dépôt-vente à intervenir avec l'union commerciale Par'Is,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention ainsi que tout avenant éventuel.
- **INFORME** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours peut être déposé par voie dématérialisée via le site Télérecours Citoyens : https://citoyens.telerecours.fr/.

Résultat du vote	
Votes pour	42
Votes contre	0
Abstentions	0

Pour expédition conforme

Le secrétaire de séance,	Le Président, Luc BAUDRY
	